



STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

(Validé par le Conseil Communautaire du 24 novembre 2020)

1- Contexte du territoire

Données Insee (actualisation fin juin 2020)

La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans compte plus de 23 717 habitants soit près de 6 % de la population du département.

Composée de 24 communes, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans est née en janvier 2017 de la fusion des Communauté de communes du Pays d'Orthe et de celle de Pouillon.

La Communauté de communes du Pays d'Orthe avait été créée en 1994 par les communes de Bélus, Cagnotte, Cauneille, Hastingues, Oeyregave, Orist, Orthevielle, Pey, Port de Lanne, St Cricq du Gave, Saint-Etienne d'Orthe, Saint-Lon les Mines et Sorde l'Abbaye puis rejointes par Peyrehorade en 2002 et par Labatut en 2012.

La Communauté de communes de Pouillon avait été créée en 1999 par les communes d'Estibeaux, Gaas, Mimbaste, Mouscardès, Ossages, Pouillon et Tilh puis rejointes par Misson en 2003 et Habas en 2009.

Le Pays d'Orthe et Arrigans est très dynamique sur le plan culturel, propose de nombreux services à destination des familles et bénéficie d'un tissu associatif riche.

Le territoire bénéficie d'un positionnement exceptionnel en termes de dessertes autoroutières qui permettent aux entreprises de rayonner sur l'ensemble du Grand Sud-Ouest.

L'A64 offre une liaison rapide vers les agglomérations de Bayonne, Pau et Toulouse.

L'A641 traverse le territoire et relie l'A63, positionnant Bordeaux à moins de 2 heures.

Le Pays d'Orthe et Arrigans est situé est au cœur d'un maillage d'infrastructures : aéroport, gare TGV à moins d'une ½ heure.

A- Proximité des bassins d'emploi dynamique

Le Pays d'Orthe et Arrigans touche plusieurs bassins d'emploi dynamiques et attractifs : Pays Basque, côte landaise, agglomération de Dax, Lacq, Pau...

- +1,17%/an d'évolution démographique sur les 5 dernières années (Landes +1,35 %)
- 75,2% de taux d'activité
- 25,7 % des emplois du territoire sont occupés par des employés, 27,6 % par des ouvriers, 19,2 % par des professions intermédiaires, 13% par des artisans, commerçants, chefs d'entreprises, 8,1% par des cadres et professions intellectuelles supérieures et 6,4% par des agriculteurs exploitants

Données Pôle Emploi

- 2 113 demandeurs d'emplois catégories A, B, C en juin 2020 soit +8.7% sur les 13 derniers trimestres (+9.3% dans les Landes)
- 56.6% sont des femmes ; 43.4% sont des hommes
- 641 demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 24 mois
- 1040 des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis moins de 12 mois
- 467 offres d'emploi entre sept 2019 et Aout 2020 soit une augmentation de +11.2% sur 1 an
- 9 103 recrutements (y compris intérim) entre sept 2019 et aout 2020
- 2649 salariés fin 2019 - +2.8%/an

B- Une offre économique diversifiée

A ce jour, la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans compte un peu plus de 3 280 établissements actifs issus de 3 130 entreprises différentes qui forgent le dynamisme et la vitalité du territoire.

De nombreux domaines d'activités y sont représentés : l'agroalimentaire, la logistique, l'industrie, l'artisanat, le commerce de proximité...

Le territoire se caractérise par 97% d'entreprise ayant moins de 10 salariés.

La création d'établissement est en hausse passant de 188 en 2015 à 249 en 2018 soit une augmentation de 32%

On recense 5 742 emplois sur le territoire, avec un taux de chômage de 12 % vs 13,7 % à l'échelle du département.

Des offres foncières et immobilières de qualité et adaptées aux besoins des entreprises.

Les zones d'activités du territoire sont toutes accessibles par les principales voies routières. L'offre proposée répond aux besoins des entreprises de toutes tailles et de secteurs diversifiés.

C- Un cadre de vie privilégié, dynamique et en Projet

Le territoire offre pour les entreprises et leurs employés un cadre de vie agréable, mêlant les avantages de la campagne à la proximité des grandes villes.

La communauté de commune est membre du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR) Adour Landes Océanes (ALO) il est composé de 3 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération.

Les collectivités et les acteurs du PETR élaborent et adoptent un projet commun dit **Charte de développement du Pays**. Elle définit pour dix ans les orientations pour le développement du territoire et les moyens de leur mise en œuvre.

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural - Pays Adour Landes Océanes fait également partie des 148 territoires reconnus en France comme **Territoires d'industrie**.

Le territoire a été labellisé le 22 novembre 2018 par le Conseil National de l'Industrie et **le Conseil communautaire a approuvé le 20 novembre 2019, délibération n°2019-147, le contrat du territoire d'industrie du Pays Adour Landes Océanes**.

Depuis, le gouvernement a donné un nouvel élan aux 148 Territoires d'industrie en présentant les contours d'un « Pack rebond », le lundi 20 juillet 2020. Il a dévoilé 66 nouveaux **« sites clés en main »** destinés à attirer les investissements en régions en plus des 12 présentés en janvier dernier dont **la Zac Sud Landes** - la seule dans les landes et le Pays Basque.

2- Stratégie économique, orientations et actions

La stratégie de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans en matière de développement économique s'attache au maintien et au développement des entreprises déjà présentes sur son territoire et à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur les espaces à vocation économique. Elle a aussi l'ambition de contribuer à la création de richesses et d'emplois pour répondre aux attentes de la population.

Pour y parvenir, elle investit plusieurs champs permettant de positionner l'attractivité du territoire, notamment au travers de l'aide au porteur de projet et aux entreprises en développement, du déploiement du haut débit internet, au soutien aux circuits courts alimentaires et à l'Économie Sociale et Solidaire ainsi qu'à l'activité touristique, tout en assurant une veille économique du territoire.

A. Le projet de territoire :

La CCPOA a souhaité développer une stratégie de développement économique bâtie avec les acteurs du territoire en 2019. Elle a nécessité 7 mois de travail et repose sur des enjeux établis en commun.

Les enjeux

- Installation pérenne d'entreprises sur le territoire
- Conditions favorables au développement des entreprises et à la création d'emplois
- Synergie avec les acteurs locaux
- Augmentation de la proportion d'actifs vivant et travaillant sur le territoire,

La stratégie de développement économique communautaire repose sur les principes suivants :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Créer un écosystème favorable au développement des entreprises- Planifier et mettre en œuvre une stratégie foncière et immobilière pour une économie structurée, durable et connectée, permettant le développement des entreprises- Préserver et développer l'emploi local- Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire, les circuits courts alimentaires- Préserver, valoriser et faire connaître les patrimoines : naturel, bâti, architectural environnemental, gastronomique pour rendre le territoire plus attractif et soutenir le développement touristique. |
|---|

B. Nos 5 axes stratégiques :

I. Créer un écosystème favorable au développement des entreprises

1. Accompagner les porteurs de projet et les entreprises en développement
Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté de communes est attentive aux projets de création, de reprise et de développement d'entreprise. Afin de faciliter et de favoriser les projets de création, de reprise et de développement d'entreprise, elle souhaite participer aux structures d'accompagnement locales œuvrant sur ces champs avec la mise en place de conventions de partenariats (Chambres consulaires, Adie, BGE...)

2. Proposer des solutions d'hébergement type écloserie, ateliers relais...
3. Renforcer l'attractivité du territoire : animer le tissu économique et valoriser nos entreprises (les rencontre de l'emploi, job dating, session de présentation ou de formation...)

II. Planifier et mettre en œuvre une stratégie foncière et immobilière pour une économie structurée, durable et connectée, permettant le développement des entreprises

Une politique de réserve foncière a été mise en place pour anticiper le développement économique que connaît aujourd'hui le territoire. Plusieurs sites sont aujourd'hui créés et en cours de création permettant de répondre à une problématique foncière souvent rencontrée par les entreprises en développement.

Selon les besoins spécifiques, plusieurs espaces ont pu trouver une spécificité économique : zone industrielle, zones artisanales, ateliers relais et écloserie. Chacune des zones permet de répondre à des demandes spécifiques en matière de flux, d'accès...

1. Penser globalement l'**aménagement économique du territoire** (élaboration des 2 PLUI, SCOT)
2. Poursuivre la **commercialisation des parcs d'activités économiques** créés (en partenariat avec la SATEL et le syndicat mixte sur la Zac Sud Landes)
3. Tenir compte des **besoins fonciers et immobiliers des entreprises** (échanges réguliers avec les entreprises)
4. **Proposer des équipements adaptés aux besoins des entreprises.** La CCPOA s'est dotée d'un outil en 2017 : une **écloserie d'entreprises** à Orthevielle avec 3 ateliers à loyer modéré durant 3 ans pour les entreprises.
Face à une demande importante, la CCPOA a souhaité poursuivre son accompagnement en direction de ces jeunes entreprises et créé **2 ateliers relais**. Une suite logique pour les entreprises sortant de l'écloserie ou encore pour des entreprises déjà créés mais recherchant un loyer modéré encore quelque temps avant de pouvoir acheter ou faire construire.
5. **Planifier les besoins de réserves foncières économiques** à moyen terme, compensation pour les terres agricoles (en partenariat avec l'EPFL et la SAFER)

6. **Porter attention particulière sur les parcs d'activités à la densification**, respect des paysages ; un intérêt sera porté sur les techniques de construction respectueuses de l'environnement et des économies d'énergies
7. Soutenir **les projets innovants**
8. **Donner accès à l'internet (fibre) pour tous les professionnels** (en partenariat avec le SYDEC). La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans adhère au Sydec pour déployer le réseau de communication fibré au plus près des entreprises. Cet investissement participe pleinement à assurer l'attractivité économique du territoire.
9. **Poursuivre l'aide à l'immobilier au sein des zones activités**. En ce qui concerne les implantations de nouvelles entreprises, la Communauté de communes **en partenariat avec le Département des Landes**, dans le cadre de sa compétence économique a mis en place une politique d'aide à l'immobilier, soutien aux investissements immobiliers :
 - Les investissements immobiliers des entreprises industrielles ;
 - Les investissements immobiliers des entreprises artisanales de production ;
 - Les investissements immobiliers des EPCI pour la création, le maintien ou la reprise d'activités commerciales et artisanales de proximité ;
 - Les investissements immobiliers des SCOP ;
 - Les investissements immobiliers des coopératives artisanales ;
 - Les investissements immobiliers des pépinières d'entreprises ;
 - Les investissements immobiliers dans le cadre des Opérations Collectives (OC).
10. Créer une synergie afin d'accompagner au mieux les entreprises dans les différentes phases de leur développement.

Pour cela, la CCPOA a conventionné avec différents partenaires :

- CCI
- CMA
- ADIE
- Initiatives Landes
- Région

11. **Encourager la création d'emploi** : Pour poursuivre son effet sur la création, la reprise et le développement d'entreprise et d'une manière générale l'emploi, la Communauté de communes met en place **une aide directe aux entreprises qui s'installent et qui créent de l'emploi**. Cette aide permet de soutenir financièrement des entreprises de son territoire conformément au règlement d'intervention communautaire dont elle s'est dotée.

- **Modalités d'attribution** :

Sous réserve d'une somme allouée chaque année lors du vote du budget par le conseil communautaire.

Pour les entreprises qui s'installent sur une zone d'activité de la communauté de communes :
De 1 à 5 salariés : aide à l'installation de 2 000€
De 6 à 19 : 750€ / Emploi créé
+ de 20 : 25 000€
(Avec un maximum de 25 000€ par entreprise)

Pour les entreprises de moins de 10 salariés, qui s'installent sur le territoire de la communauté de communes et qui créent des emplois (de 1 à 5 emplois) : forfait de 2000 €.

III. Préserver et développer l'emploi local

1. **Accompagner les initiatives permettant la mise en relation des entreprises et demandeurs d'emploi** (les rencontres de l'emploi, job dating, session de présentation ou de formation...)
2. Créer d'un « **réseau de l'emploi** » regroupant les entreprises, les acteurs de l'emploi... afin de faciliter les recrutements au niveau local et avoir une réflexion sur la GPECT et anticiper ainsi les besoins des entreprises.
3. **Accompagner les entreprises en recherche de mains d'œuvre saisonnière** (en partenariat avec l'association « le relais saisonnier du Pays d'Orthe »)
4. **Aide à la mobilité** qui constitue l'un des premiers freins à l'insertion sociale et professionnelle dans les territoires ruraux (convention avec solution mobilité)
5. **Créer les conditions favorables à l'accueil des travailleurs saisonniers** (mise en place d'air d'accueil des saisonniers, accompagnement plus global)
6. **Création en 2018 d'une Maison de service public / Maison France Service** qui mobilise un réseau de 27 acteurs de proximités sur divers champs d'actions (emploi, logement, social...)
7. **Veille économique** : Pour anticiper les mutations, la Communauté de communes s'est dotée de ressources humaines assurant une veille régulière des activités économiques du territoire. Cette action économique permet d'anticiper les offres et les besoins des entreprises afin de faciliter leur implantation et leur développement.

IV. Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire, les circuits courts alimentaires

1. **Favoriser et accompagner les initiatives locales en matière de circuit court alimentaire** (création d'un annuaire des producteurs locaux)

La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a lancé début 2020 la **1ère édition de l'Annuaire des produits du territoire**. Un projet né de la volonté des élus de valoriser les circuits courts et répondre à d'importants enjeux de territoire : valorisation du terroir, création d'emplois locaux et développement de l'économie circulaire.

2. Constituer un **groupe de travail** regroupant les producteurs locaux et aider à la mise en place de projets structurants (création d'un magasin de producteurs...)

V. Préserver, valoriser et promouvoir les patrimoines naturels, bâti, culturels et gastronomiques pour rendre le territoire plus attractif et soutenir le développement touristique

1. **Structurer et professionnaliser l'ensemble des acteurs des filières** patrimoniales, culturelles et touristiques (faire participer les acteurs au sein de groupe projet transversaux, groupe issu du conseil d'exploitation de l'office de tourisme, Plan local de formation avec le PALO, Ateliers Numériques de territoire)
2. **Structurer l'accueil et la gestion de l'information touristique** à l'échelle du territoire.
3. **Qualifier l'ensemble des offres autour de marques et labels identitaires** au territoire (tourisme durable, qualité tourisme, tourisme et handicap, accueil vélo, accueil pèlerin, pêche, slow living, diagnostic tourisme durable, tourisme gourmand...)
4. **Identifier et observer les indicateurs économiques des filières** à l'échelle des territoires afin d'accompagner les porteurs de projet (opération flux vision et diagnostic de territoire avec le CDT Landes)
5. **Améliorer la promotion de l'offre touristique** locale par la commercialisation de produits (pack, billetterie, boutiques produits terroirs, séjours en projet...)

Afin de soutenir cette filière touristique, la Communauté de commune a fait le choix de se doter d'un Office de Tourisme intercommunal depuis 2010. Cette participation permet d'appréhender le volet économique touristique et d'accompagner les professionnels dans leurs démarches de développement économique.